



Rapport
d'activité
2020


anea

Alliance Nationale des Experts en Automobile

Sommaire

- Le mot du président 3
- Les faits marquants 4
- Anea : les chiffres 2020 5
- Un environnement qui change 6
- Des services offerts aux adhérents 12
- Une qualité de service 16
- Une politique d'action professionnelle au service des adhérents 17
- Des filiales pour mutualiser certaines activités 20 > 28
- L'Anea dans son écosystème / son environnement... 29
- Une gouvernance collective, représentative et proche des adhérents 30
- Organigramme de l'Anea 31
- Les mandats et la représentation de la profession 32
- Témoignage 34

Les moments forts du métier

- 2017**
Reconnaissance du rôle économique de l'expert en automobile par la Cour de cassation (2 fév. 2017) et naissance du Bureau de l'expertise automobile (BEA) au sein du ministère de l'Intérieur. Officialisation de la représentativité de l'ANEA dans la branche de l'expertise automobile (arrêté du 3 oct. 2017).
- 2016**
Adoption du code de déontologie des experts en automobile par la CFEA (officialisation par décret prévue fin 2019).
- 2015**
Affaire « des 5000 VO », première affaire mettant en lumière pour la première fois une fraude à la sécurité automobile, en bande organisée.
- 2010**
- 2006**
Création de l'ANEA, suite à la réunion de la CSNEAF et de la CSNEAMI et acquisition de son siège rue des Plantes à Paris.
- 2003**
Publication de la loi instaurant la procédure Véhicule gravement endommagé (VGE), avec une première application en juin.
- 2001**
Signature de la recommandation sur l'expertise à distance (EAD).
- 1999**
Publication de la première liste officielle nationale et naissance de la profession : Commission nationale des experts en automobile (CNEA) réformée par la loi de 2011.
- 1997**
Création de la Confédération française des experts en automobile (CFEA) pour une représentation nationale de l'intégralité de la profession.
- 1998**
La première manifestation dans les rues parisiennes de la profession des experts en automobile pour préserver leur indépendance.
- 1991**
Publication du décret relatif aux règles professionnelles des experts en automobile. Puis en 1995, parution du décret créant le Diplôme d'expert en automobile (DEA).
- 1986**
Création et entrée en vigueur de la procédure Véhicule gravement accidenté (VGA).
- 1978**
Organisation des premières épreuves du brevet professionnel et remise solennelle des premiers diplômes à l'hôtel Intercontinental de Paris.
- 1974**
Parution du décret organisant le premier examen d'état des experts en automobile : le brevet professionnel d'expert en automobile.
- 1972**
Reconnaissance et consécration légale de la profession d'expert en automobile (cette réglementation intègre le Code de la route en 2001).
- 1970**
- 1964**
Création d'une seconde association représentant les experts en automobile, la Chambre syndicale nationale des experts en automobile et matériel industriel (CSNEAMI).
- 1960**
Mise en place de la première convention d'expertise entre assureurs. Cette convention deviendra la convention Indemnisation directe de l'assuré (IDA) en 1968 puis IRSA en 1974.
- 1960**
- 1958**
Introduction de l'assurance automobile obligatoire en France.
- 1954**
Naissance de la Fédération internationale des experts en automobile (FIEA).
- 1950**
- 1936**
Naissance de la première « liste » d'experts en automobile.
- 1931**
Premier rassemblement d'experts en automobile au sein d'une association, la Chambre syndicale nationale des experts en automobile de France (CSNEAF).
- 1930**

Éditorial



François Mondello
Président National

Dire que l'année 2020 est une année qui marquera l'histoire est un doux euphémisme. L'année 2020 restera assurément l'année de nombreux traumatismes.

Pourquoi ces traumatismes nous atteignent-ils au plus profond ? Certainement parce qu'ils représentent ce que nous redoutons le plus et surtout parce qu'ils surviennent de façon imprévisible et répétée.

Mais si l'imprévisible est une menace, c'est aussi une porte ouverte sur un avenir où le meilleur est également possible. Car chaque épreuve, si tragique soit-elle, est l'occasion d'effectuer un pas en avant.

C'est ce pas, que vous avez su faire à chacune des épreuves auxquelles vous avez été confrontés ces derniers temps et que l'ANEA, aujourd'hui encore, vous aide à surmonter.

C'est pourquoi ma fierté, en tant que représentant de notre profession, est de constater que votre organisme professionnel a été à la hauteur de cette épreuve. Vos élus, au travers de l'ANEA, ont pu :

- mettre rapidement à votre disposition les outils d'informations indispensables à la poursuite de vos activités,
- répondre à toutes les questions que vous vous posiez,
- chercher à anticiper vos besoins afin de rendre vos décisions efficaces et agiles dans ces moments où vous avez d'autres priorités que celles de rechercher les informations et de les rendre compréhensibles pour vos personnels,
- rapprocher des instances et syndicats professionnels de l'écosystème pour communiquer sur nos recommandations et les valoriser,
- promouvoir un plan de relance pour la profession, auprès des Institutions de notre pays.

Tout ce travail de l'ANEA et toute cette activité, rapportée dans l'édition 2020 de ce rapport, vous ont permis de prendre les décisions adaptées de mise en œuvre du chômage partiel, du télétravail pour vos salariés et rassurer vos personnels qui pouvaient légitimement être inquiets pour leur avenir professionnel.

Vous constatez aussi à la lecture de ce rapport d'activité que l'ensemble de ces actions, parfaitement synchronisées, permet de prouver une nouvelle fois que la profession sait faire face et s'adapter à toutes les difficultés et sait faire preuve d'unité.

Cette unité qui s'est trouvée renforcée en 2020 avec BCA Expertise qui a rejoint l'ANEA.

Pour revivre les temps forts des actions conduites par l'ANEA durant cette année, qui à jamais restera unique, je vous laisse découvrir le contenu de ce rapport annuel 2020.

Les faits marquants

Task force sur la donnée du véhicule connecté

2020 ANEA avec les acteurs de la mobilité (FFA, CNPA, MOBIVIA, UFE, SNSA, SESAMId) participent aux travaux dédiés à la rédaction d'une brochure préconisant les principes à mettre en œuvre pour l'accès aux données des véhicules connectés.



Plan de relance Anea

Juin, ANEA publie son plan de relance économique pour la pérennité des cabinets et entreprises de la branche professionnelle de l'expertise automobile.



Adhésion BCA

Juin, le conseil d'administration de l'ANEA valide à l'unanimité la demande d'adhésion de BCA Expertise.



Jean Prévost (BCA) et François Mondello (ANEA) en conférence de presse

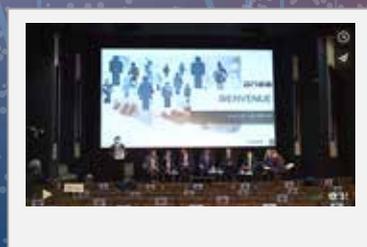
Covid-19

Mai, ANEA négocie avec les partenaires sociaux le « Guide Prévention Covid-19 » de la branche des cabinets et entreprises d'expertise automobile. Ce guide intègre les recommandations des pouvoirs publics formulées en matière de prévention des risques professionnels et de risques sanitaires liés au Covid-19.



Assemblée Générale ANEA

16 Octobre, ANEA organise pour la première fois de son histoire, en distanciel son assemblée générale. 224 personnes étaient connectées.



Les webinaires du MAP

Initiés en 2020, afin de poursuivre l'action du MAP malgré la crise sanitaire, les webinaires sont des visioconférences ouvertes à tous.



Anea : les chiffres 2020



51000

personnes réunies, accompagnées et suivies
par l'ANEA dans leur quotidien professionnel

492

cabinets et entreprises
d'expertise automobile
adhérents



88

représentations
au travers des mandats

65

réponses par jour
apportées



6

grandes commissions

&

22

groupes de travail associés



59

élus et mandataires
en charge



35

événements organisés





Un environnement qui change

Assurance automobile

Dans ce contexte de grande difficulté lié à la crise du Covid-19, les assureurs automobiles ont pris des mesures de soutien envers leurs assurés, en leur redistribuant les économies réalisées, et leurs partenaires réparateurs et expert en automobile. Le secteur de l'assureur s'est également engagé à participer à la relance du pays grâce à un plan d'investissement historique.

La mise en place du confinement, en mars 2020, a impliqué une énorme baisse de la circulation sur les routes pendant presque deux mois. Cela a eu pour conséquence de diminuer la sinistralité automobile de 60 % à 80 % pendant le premier confinement. Sur l'année 2020, la FFA a recensé une baisse de 19 % des accidents. De grandes économies ont ainsi été réalisées par les assureurs, estimée à plus de 2 milliards €.

Dès le mois d'avril 2020, les assureurs automobile étaient priés par le ministre de l'Economie et des Finances, de reverser l'argent des sinistres qui n'ont pas eu lieu. Au soutien de sa requête, il explique : *« Il y a eu moins d'accidents de la circulation, moins de sinistres, donc moins de primes d'assurance à payer »*.

Pour sa part, l'UFC Que-Choisir a appelé les assurés à écrire pour réclamer une diminution du montant de leur prime en raison du confinement. Pour étayer son courrier, l'assuré devait préciser la nature des mesures prises, comme le télétravail, lorsqu'il est mis en œuvre par son employeur. Cela a suffi pour que les assureurs reçoivent une avalanche de courriers réclamant une remise de cotisation.

Sans attendre un courrier de leurs assurés, ou sociétaires, certains ont décidé de redistribuer ces économies à leurs assurés. C'est le cas de la Maif qui a sonné le charge dès la fin du mois de mars, en décidant de redistribuer 100 M€ à ses sociétaires. L'assureur précurseur de l'opération a ainsi distribué 30 € à chacun de ses sociétaires

Mais durant cette période les assureurs ont aussi répondu présents face aux nouvelles problématiques qui se sont posées au niveau de la gestion des sinistres matériels automobiles, en raison des conséquences induites de cette crise sanitaire.

Avec l'émergence de la pandémie de Covid-19, les réparateurs automobiles ont dû suivre un protocole strict pour décontaminer chaque véhicule assuré pris en charge dans leur atelier. Ces opérations supplémentaires entraînent un surcoût substantiel. C'est pour cette raison que les assureurs automobiles ont accepté de payer une participation forfaitaire à ces frais de décontamination pour ne pas les laisser à la charge de leurs assurés.

Et parfois même, ils sont allés jusqu'à apporter un soutien économique à leur réparateurs agréés ou à leurs experts en automobile en revalorisant, pour ces derniers, le montant de leurs honoraires.

Sur le plan de la souscription, cette période a vu le développement de l'assurance vélo grandir, en effet, la crise a modifié les habitudes de beaucoup de français et a notamment augmenté l'usage du vélo. Une augmentation du nombre de vélos assurés a été observé (+ 46 % en 2020 chez un assureur spécialisé). De plus, les prix des équipements sont en moyenne plus chers, avec une part grandissante des vélos à assistance électrique. Pour mémoire, les dommages causés aux vélos entrent dans les activités réservées à l'expert en automobile.

La pratique du vélo devrait continuer de se développer, encouragée par certaines entreprises à travers la mise en place de flottes de vélos pour les salariés ou des aides pour financer des vélos ou leurs assurances. Quelques offres d'assistance sont également développées.

Enfin durant cette crise mondiale sanitaire et financière inédite, la priorité de tous les assureurs a été d'assurer la continuité de leurs activités pour protéger au mieux leurs clients.

Et selon Florence Lustman, Présidente de la Fédération Française de l'Assurance, les assureurs ont eu aussi à cœur de prendre part au mouvement de solidarité nationale, aux côtés des pouvoirs publics, pour venir en aide aux personnes et entreprises les plus fragiles.

2,6 milliards d'euros : montant des mesures de soutien des assureurs envers les particuliers et les entreprises les plus touchés par la crise

L'assurance est le secteur qui contribue le plus à l'effort national. Les assureurs ont pris, dès le début de la crise, des mesures de soutien envers les particuliers et les entreprises les plus touchés par la crise pour un montant de 2,6 Md€ :

- 400 M€ de participation au fonds de solidarité pour les TPE/PME mis en place par le ministère de l'Economie ;
- 400 M€ de mesures « collectives » appliquées par les assureurs membres de la FFA :
 - prise en charge par les assureurs des arrêts de travail, établis selon la procédure dérogatoire prévue par la sécurité sociale, des indépendants « vulnérables » en affection de longue durée, couverts par un contrat prévoyance comprenant une garantie « arrêt de travail » conclu auprès d'une des sociétés membres de la FFA ;
 - annulations de loyers pour baux commerciaux ;
 - maintien en garantie de professionnels en situation de non-paiement de primes ;
 - extensions de la couverture du matériel informatique des entreprises sur le lieu de résidence de leurs collaborateurs.
- 1 800 M€ de mesures individuelles prises par l'ensemble des assureurs auprès de leurs assurés dont, par exemple, la prise en charge d'une part des pertes d'exploitation des professionnels à titre solidaire, le remboursement d'une partie des primes d'assurance automobile, ou encore l'extension à titre gratuit des protections en responsabilité civile médicale pour les personnels soignants d'astreinte non couverts à la base par leurs contrats.

2020 : Des chiffres de Sécurité routière historiquement bas... mais à corrélérer avec une baisse sans précédent du trafic routier

Avec 3 498 personnes décédées sur les routes de France (métropole et outre-mer), 2019 a marqué une certaine stabilité par rapport à 2018 qui avait enregistré la mortalité la plus basse de toute l'histoire des statistiques de la Sécurité routière.

Mais l'année 2020 a connu des chiffres assurément bien plus bas, marquant une véritable rupture avec les années précédentes tant en nombre d'accidents, de blessés ou encore de personnes décédées.

Ainsi, sur l'année 2020, selon les baromètres mensuels publiés par l'ONISR (l'observatoire national de la sécurité routière), 2 782 personnes ont perdu la vie sur les routes en 2020. Avec plus de 700 décès de moins que l'an dernier, la mortalité routière est en baisse de -20,5 %.

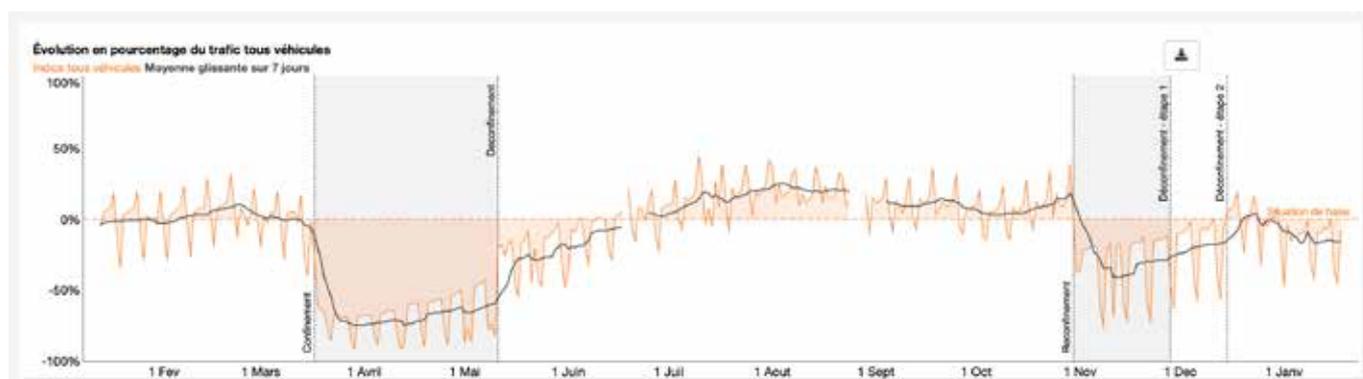
(Précision : le bilan définitif annuel n'est pas encore publié au moment de la rédaction de ces lignes).

Accidents : 44 997 accidents
(soit 11 019 de moins qu'en 2019)
Tués : 2 782 personnes ont perdu la vie
(soit 716 décès de moins qu'en 2019)
Blessés : 55 754 blessés
(soit 14 736 de moins qu'en 2019)

Toutefois, ces très bons chiffres (observés principalement sur les mois de mars, **avril, mai, juin, octobre, novembre, décembre**) doivent être, bien évidemment, corrélés avec la crise sanitaire liée à la COVID 19 qui a entraîné, sur ces mêmes périodes, le confinement de la population sur l'ensemble du territoire français, avec pour conséquence directe une baisse très forte du trafic routier et de l'économie.

Une baisse importante du trafic routier :

Ainsi, pour la première période de confinement mise en place à partir du mardi 17 mars 2020, les effets sur le trafic routier ont été immédiats. Divisé par 3 dès le 18 mars, il a atteint une baisse de -75%, durant la première semaine complète de confinement (du 23 au 29 mars). Ce niveau très important de baisse s'est ensuite maintenu pendant plusieurs semaines avec une reprise très progressive. Il était à un niveau de -52% dans la semaine qui a précédé le déconfinement du 4 au 10 mai. Il est revenu pour la première fois à son niveau d'avant-crise au cours de la semaine du 15 au 21 juin.



Source CEREMA

Concernant la seconde période de confinement, qui est intervenue du 28 octobre au 15 décembre 2020, le trafic a connu une nouvelle baisse de l'ordre de 25% en moyenne sur la période, avec un retour à une situation normale le mardi 15 décembre.

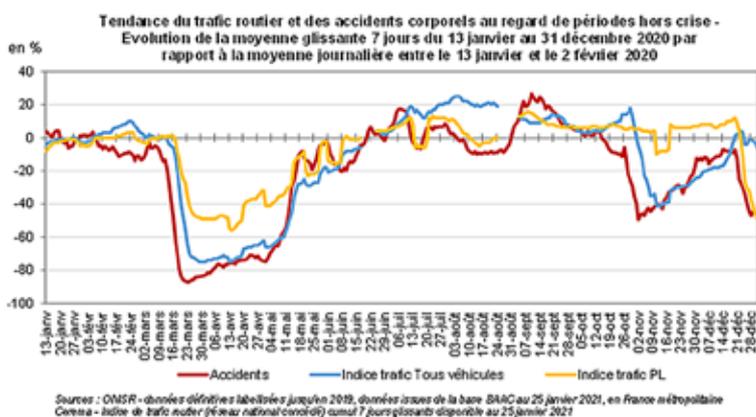
L'impact sur la sécurité routière (source ONISR)

En 2020, la mortalité routière baisse quel que soit l'âge, à l'exception des **enfants et adolescents** de moins de 18 ans, dont le nombre de tués estimé est **stable** (153 tués en 2020). La **baisse de la mortalité est la plus forte pour les personnes âgées de 75 ans ou plus (-34 % soit 179 tués de moins qu'en 2019)**, qui contribuent pour 1/4 de la baisse globale. La **baisse la moins forte** est observée pour les personnes âgées entre **65 et 74 ans (-9 % soit 29 tués de moins)**. La baisse de la mortalité des **18-34 ans**, usagers à sur-risque routier important, est équivalente à la baisse globale ; elle contribue pour près de 1/3 à la baisse globale avec **216 tués de moins**.

Sur les routes de France métropolitaine, 2 550 personnes seraient décédées en 2020. Il s'agit de la plus faible mortalité routière enregistrée depuis 1924 (mortalité routière en 1924 : 2 246 tués, 1925 : 2 646 tués), alors que le parc de véhicules en circulation a été multiplié par 50.

2020, une année atypique qui nécessite d'adapter les méthodes d'analyse

La soudaineté inédite de la baisse de 20 % des indicateurs relatifs aux accidents corporels et aux blessés ne peut s'expliquer par des évolutions des comportements des usagers de la route. Ainsi, l'évolution hebdomadaire des accidents corporels depuis le début de l'année 2020 étant très proche de l'évolution de l'indicateur du trafic sur le réseau routier national (autoroutes et routes nationales concédées ou non), il est donc très probable qu'une grande partie de la baisse de l'accidentalité s'explique par la diminution du trafic routier.



C'est pourquoi ces résultats 2020, en rupture avec les années précédentes, vont nécessiter d'introduire des modifications d'analyse au plan national et au plan local :

- pour les bilans de l'année 2020 (comparaison avec plusieurs des années précédentes)
- pour les années futures, et à commencer par 2021, qui ne pourront être comparées à la seule année 2020 mais devront **se référer à un état « avant crise sanitaire »**, qui pourra être l'année 2019, une moyenne 2017-2019 ou 2015-2019, en fonction de la significativité des indicateurs.

Une observation similaire dans de nombreux autres pays du monde

Mais cette situation n'est pas propre à la France car avec des mesures de confinement prises également dans de nombreux autres pays pour freiner la pandémie de Covid-19, la mortalité routière apparaît en nette baisse à travers le monde en 2020, comme le constate le rapport annuel publié en octobre par le Forum international des transports (FIT) qui dépend de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et qui compte 60 pays membres.

Sur la vingtaine de pays analysés, seuls le Danemark, la Suède (qui n'a pas mis de confinement en place) et les Pays-Bas ont connu une légère augmentation du nombre de morts sur les routes, précisant toutefois que ces pays ayant l'un des plus faibles nombres de décès sur la route au monde, des petits changements en chiffres absolus peuvent entraîner des changements de pourcentage significatifs qu'il convient de relativiser. Le rapport souligne aussi le fait que la baisse du nombre de morts n'est pas proportionnelle à la baisse du trafic, certains pays ayant pu enregistrer une augmentation des vitesses moyennes et des accidents plus graves. Ainsi, le nombre de décès sur la route a diminué d'un peu moins d'un tiers (32%) en moyenne dans tous les pays, tandis que le nombre total de kilomètres parcourus a diminué de plus de la moitié (-53%) en avril 2020 par rapport à avril 2019. Les plus fortes baisses ont été constatées en Nouvelle Zélande (-80%), en Italie (-79%) et en Afrique du sud (-78%), des pays qui ont connu des mesures très strictes.

Rappelons que chaque année, plus d'1,3 million de personnes sont tuées sur les routes à travers le monde, et des dizaines de millions gravement blessées.

Crise sanitaire : coup de frein pour la filière de la maintenance automobile ?

Le baromètre réalisé conjointement par la FFC et le GiPA confirme que l'année 2020 du marché de la carrosserie s'est conclue sur un recul d'environ 15 %. 15 % de moins en chiffre d'affaires mais aussi -15 % en termes de flux clients.



Même constat au travers du baromètre d'activité réalisé par le Conseil des professions de l'automobile (CNPA), en partenariat avec Solware (auprès de 1 124 ateliers de mécanique et 515 ateliers de carrosserie, dont 80 % d'agents de marques), qui précise que l'activité des ateliers de mécanique a baissé de 9 % en 2020, pièces et main d'œuvre comprises, tandis que la chute atteint les 15 % pour l'activité des ateliers de carrosserie.

Plusieurs explications sont à l'origine de cette situation inédite, toutes, bien évidemment, reliées directement à la crise sanitaire : confinement de la France durant plusieurs mois, très forte diminution brutale du trafic routier sur la période du premier confinement avec une reprise progressive, fort développement d'un télétravail durable, baisse de la sinistralité... Ce contexte

hors norme a forcément eu un très fort impact sur les passages en atelier de réparation automobile, avec également des répercussions immédiates sur l'activité des cabinets et entreprises d'expertise en automobile.

Dans le souci d'assurer la continuité du transport individuel, reconnu comme essentiel à la survie du pays, les pouvoirs publics ont cependant autorisé durant les confinements les ateliers de réparation automobile à rester ouverts. Mais malgré cette autorisation, le manque de clients d'une part et la non-disponibilité des pièces de rechange d'autre part, explique que les ateliers sont restés relativement vides avec pour conséquence une fermeture de 67 % des entreprises artisanales de l'automobile après une semaine de confinement. De ce fait, 3/4 de leurs salariés ont été mis au chômage partiel, selon les chiffres établis par une enquête menée en mars 2020 auprès de ses adhérents par la Fédération nationale des artisans de l'automobile (FNA) qui a également relevé, qu'en moyenne, le secteur a subi une perte de chiffre d'affaires de 79,9 % sur le tout début de crise.

Un impact durable dans le temps :

Mais au-delà de cette baisse brutale d'activité causée par la situation sanitaire, dont nous espérons tous sortir le plus rapidement possible, une reprise totale n'est pas au rendez-vous en raison notamment d'un changement des comportements et des habitudes, avec la prise en compte du télétravail ou encore l'organisation de réunion par visio-conférence, ce à quoi il convient d'ajouter les enjeux climatiques

avec la transition énergétique des véhicules ou encore le prix volatile des carburants qui peuvent freiner les déplacements.

Ainsi, la vision des professionnels vis à vis de leur marché est marquée par l'inquiétude. 54 % des entreprises du panel FFC/GiPA estiment que le nombre de carrossiers pourrait baisser dans les prochains mois ou années, alors qu'ils n'étaient que 18 % à le penser en 2019. Car si la volumétrie de sinistres peut baisser, il en est de même sur leur typologie qui se déplace des gros chocs vers les petits chocs, sollicitant moins de temps de main d'œuvre. A cela s'ajoute des exigences plus fortes de la part des assureurs.

pannel de 1124 ateliers de mécanique				
		Pièces	Main d'œuvre	Total*
Mécanique	2019	511,8 M€	235,4 M€	754,1 M€
		↓ -8,7%	↓ -9,6%	↓ -9,0%
	2020	467,3 M€	212,8 M€	686,1 M€
pannel de 515 ateliers de carrosserie				
		Pièces	Main d'œuvre	Total*
Carrosserie	2019	75,1 M€	56,5 M€	142,2 M€
		↓ -10,9%	↓ -20,9%	↓ -15,0%
	2020	66,9 M€	44,7 M€	120,8 M€

Le total correspond à la somme des pièces, main d'œuvre et autres articles divers

Variation globale sur l'année -10%

C'est pourquoi les professionnels de la carrosserie s'interrogent sur un besoin urgent de se diversifier et de maximiser leur activité hors assurance, la crise ayant amené les réparateurs à commencer à se tourner vers d'autres activités, comme la restauration de véhicules anciens ou encore le traitement des VP des artisans, à envisager même l'activité restitution ainsi que le spot repair.





Des services offerts aux adhérents

Pluralité des services

Vos assurances professionnelles

Dans le cadre de l'adhésion de votre cabinet ou entreprise d'expertise automobile à l'ANEA, vous bénéficiez de plusieurs produits d'assurances professionnelles, vous accompagnant dans votre quotidien professionnel. Retour sur ces services.

Une assurance de protection juridique générale

Ce service vous permet de bénéficier d'une défense amiable et/ou judiciaire de vos intérêts dans le cadre de l'exploitation quotidienne d'un cabinet ou d'une entreprise d'expertise automobile (société d'expertise ou expert en automobile exerçant son activité en nom propre).

Cette assurance vous accompagne dans la résolution, amiable ou judiciaire, de tous les litiges relatifs à la réglementation et la législation qui vous sont applicables, aux relations avec les tiers (comme vos fournisseurs, ou les autres professionnels avec lesquels vous pouvez être en contact), aux rapports avec l'administration (Service des impôts, Caisses de retraite...), et les litiges relatifs à la législation sociale (droit du Travail, Convention Collective, URSSAF et tout autre organisme collecteur des cotisations sociales).

En plus, l'assureur prendra en charge les frais de défense devant la commission de discipline (CNEA) pour tous les experts en automobile du cabinet ou de l'entreprise adhérent, qu'ils soient salariés ou non (dirigeant TNS).

En 2020, 6 cabinets ont utilisé ce service pour résoudre leurs litiges professionnels.



Une assurance de protection juridique spécialisée

Ce volet spécifique, appelé « Tenue de route », vous permet de bénéficier d'une prise en charge des frais de vos stages de récupération de points, et vous permet de bénéficier d'une assistance dans les procédures liées aux infractions au Code de la route ou les agressions au volant. Vous pouvez également bénéficier d'une participation au financement d'un nouveau permis de conduire (en cas de perte liée à l'activité professionnelle).

Cette garantie est ouverte à tous les salariés du cabinet adhérent de l'ANEA, qu'ils soient experts en automobile, experts en formation, personnel administratif ou fonctions transverses.

En 2020, 18 cabinets ont utilisé ce service pour bénéficier d'une prise en charge de leur stage de récupération de points ou pour résoudre leurs litiges relatifs au Code de la route.



Comment bénéficier de ces services :

Pour demander à bénéficier d'une de ses assurances, vous disposez d'un interlocuteur unique au sein de l'ANEA : le service juridique.

Afin de faciliter vos démarches, une adresse mail unique est mise à votre disposition : sinistre@anea.fr.

Pour réaliser une déclaration de sinistre, il vous suffit d'adresser une demande par mail, accompagnée des pièces justificatives liées à votre litige.

- Pour l'assurance de protection juridique : vos échanges avec les autres parties au litige, factures, bons de commandes, assignation en justice, etc...
- Pour l'assurance « Tenue de route » : le dernier courrier du Ministère vous informant d'une perte de points ou un relevé de solde de points du permis de conduire, l'attestation de présence au stage et la facture acquittée du stage.

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant ce service et les notices détaillées de ces assurances sur l'Extranet ANEA.



Site Internet, extranet, portail et réseaux sociaux pour les besoins de la profession

Portail du **groupe ANEA** et ses filiales et base documentaire pour les adhérents, le site www.anea.fr est axé sur les actualités du secteur et de l'organisation professionnelle. Il présente le fonctionnement des instances, les compétences métiers, la communication extérieure, les besoins en recrutement des experts et personnels administratifs des entreprises d'expertise, l'annuaire des experts en automobile adhérents. Les axes de développement et les actions menées sont aussi relayés sur les pages LinkedIn des différentes entités.

WEB ANEA en chiffres (2020) :

42 267 utilisateurs par an et
231 661 pages vues sur le
site Internet public.

LinkedIn Anea :
1100 abonnés
au 31/12/2020



IFOR2A, l'institut dédié à la formation initiale et continue des experts en automobile dispose d'un portail Internet à partir duquel l'ensemble des adhérents peut gérer l'intégralité des commandes de formation.

<http://anea.fr/ifor2a/>

Portail formation,

<https://ifor2aportail.agate-erp.fr>

AR&D, la filiale Recherche & Développement de l'Anea propose aux adhérents en une seule connexion et sur une plateforme unique un accès réservé à tous les services Anea Partage > Analyse de clé, Adela, Historique véhicule, Outil Diagnostic, Concentrateur, Appel d'Offres, Valeurs Partagées, FAQ VE, Carré Expert

Auto, Leaseaway.

<https://www.ard.anea.fr/ARD>

<https://www.carre-expert-auto.org>



AM&P, nouvelle filiale du groupe Anea, ANEA Mobilité & Prospective a pour objectif d'accompagner la profession vers l'avenir et s'intéresser aux évolutions technologiques et sociétales sur les grands thèmes de la mobilité. AM&P est organisateur du Symposium et de l'Université Anea et de ses propres conférences.

www.observatoire-map.org



L'Extranet ANEA, réservé aux adhérents, est un centre de documentation spécifique au monde de l'expertise automobile. Actus est une rubrique à consulter très régulièrement : y sont relayées les informations internes à l'ANEA, au métier, à la branche professionnelle.

La Docuthèque propose une base documentaire :

- > **Droit** pour les textes officiels, notes juridiques, Juri'EA, décisions de justice et publications liées au métier.
- > **Social** pour les notifications et avenants de la Convention collective.
- > **Infos pros** propose des informations pragmatiques pour l'exercice de l'activité, affiche les repères statistiques des coûts de réparation automobile, partage les bonnes pratiques et charte de déontologie.
- > **Communication interne** permet de télécharger l'intégralité des numéros de la Lettre ANEA.
- > **Pratique** donne accès aux avantages préférentiels sur les conférences partenaires, la presse professionnelle et les assurances en option.
- > **Manifestations et événements** qui rythment l'année sont accessibles avec les synthèses des conférences.

Le groupe ANEA sur les réseaux sociaux

ANEA, IFOR2A et le MAP sont présents sur LinkedIn : Plus de 1100 abonnés suivent notamment la **page entreprise** ANEA et génèrent un bon engagement pour amplifier les communications et actions de l'organisation professionnelle.

<https://fr.linkedin.com/company/alliance-nationale-des-experts-en-automobile>

<https://fr.linkedin.com/showcase/ifor2a>

<https://www.linkedin.com/company/map-observatoire-experts-mobilite/>



La chaîne YouTube

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLkf8nagRB4NYvdHBePUKwoULQdqY59MZi>

Une bibliothèque de supports audiovisuels pédagogiques est à disposition des membres de l'ANEA pour leur permettre de mieux accompagner les assurés dans la gestion de leurs sinistres. Parce que les procédures métiers et les notions techniques propres à l'expertise automobile ne sont pas toujours faciles à appréhender, ANEA a réalisé 6 vidéos thématiques à destination du grand public (VGE, VEI, RIV, imputabilité, dangerosité, cession du véhicule).

Les experts en automobile peuvent ainsi guider les particuliers dans la compréhension du sinistre de leur véhicule en leur diffusant ces vidéos explicatives.

Une qualité de service > un support juridique ressource

Une assistance quotidienne ancrée dans l'actualité

L'ANEA met à disposition de ses adhérents un service juridique, pour les assister au quotidien dans l'exercice de leur activité professionnelle et la gestion de leur cabinet ou de leur entreprise. En cette année de crise sanitaire, les travaux du service juridique ont été encore plus tournés vers l'actualité et l'accompagnement pas à pas des professionnels.

Au cours de cette année 2020, le service juridique a reçu environ une trentaine de sollicitations chaque semaine sur des thèmes très diversifiés, mais concernant particulièrement le droit social, les mesures sanitaires à mettre en place dans les cabinets et les entreprises et les mesures d'accompagnement disponibles telles que le fonds de garantie, l'activité partielle, etc...

À chacune de ces questions, le service juridique a fourni à l'adhérent une réponse actualisée (intégrant les dernières nouveautés juridiques) et argumentée, comprenant les références aux textes et/ou jurisprudences se rapportant à la question ou lui apportant un éclairage intéressant.

Le service juridique a également conçu un grand nombre de notes juridiques, et de Kits pour accompagner au mieux les cabinets et les entreprises d'expertise automobile dans cette période complexe. Ces notes et Kits ont été actualisés régulièrement au gré des évolutions législatives, qui ont été riches en 2020.

Ainsi, au cours de cette année, le service juridique a rédigé et publié, sur l'extranet ANEA, 15 notes juridiques portant sur :

- L'activité partielle
- Le fonds de solidarité
- L'articulation entre le régime d'activité partielle et d'autres régimes comme la formation ou le congé garde d'enfants
- Le télétravail
- Les obligations du cabinet d'expertise en matière de sécurité des salariés

- La formalisation des mesures sanitaires mises en place dans le cabinet / entreprise d'expertise
- La gestion des forfaits de désinfection des véhicules
- Le protocole national en entreprise
- L'accueil public dans les cabinets / entreprises à l'occasion du reconfinement
- La cession de créance

Focus sur les Kits d'accompagnement

En 2020, le service juridique a également conçu plusieurs Kits pour accompagner et assister les cabinets et entreprises d'expertise automobile adhérents. Deux premiers Kits, l'un à destination des entreprises d'expertise et l'autre à destination des travailleurs non-salariés, référençaient et expliquaient l'ensemble des mesures mises en place par les pouvoirs publics à destination des professionnels, impactés par la crise sanitaire.

Un troisième Kit a été intégralement consacré à l'activité partielle et se voulait comme un kit clé en main, accompagnant pas à pas le cabinet et l'entreprise d'expertise automobile dans la mise en place de ce régime dans sa structure, la détermination de l'indemnité à verser aux salariés, et dans leur demande de prise en charge financière adressée à l'État. Un dernier Kit accompagnait les cabinets et les entreprises d'expertise automobile adhérents dans la mise en place des mesures sanitaires, à mettre en place dans leurs locaux professionnels lors du déconfinement. Il s'agit du Guide des bonnes pratiques sanitaires.





Une politique d'action professionnelle

BCA Expertise rejoint l'ANEA

L'adhésion de BCA Expertise à l'ANEA, entériné par le conseil d'administration du 19 juin 2020, constitue un événement majeur dans la profession d'expertise en automobile : la quasi-totalité des cabinets et entreprises d'expertise automobile est désormais réunie au sein de l'ANEA.



L'objectif de cette adhésion est notamment de partager une même vision stratégique et politique sur les orientations de la profession.

Parler d'une seule voix pour porter la profession dans un contexte de transformation du métier est crucial pour BCA Expertise et l'ANEA.

Cette adhésion :

- Renforce la légitimité de l'ANEA en qualité d'organisme professionnel métier regroupant les employeurs des entreprises d'expertise en automobile : BCA Expertise, est la plus grande entreprise d'expertise en effectif de la branche (plus de 1400 salariés) ;
- Contribue à l'optimisation du fonctionnement des instances et des commissions, groupes de travail de l'ANEA ;
- Clarifie le positionnement de l'Union professionnelle des experts automobile salariés (UPEAS), organisation non spécifique à BCA Expertise, qui intervient comme organisation syndicale de salariés au niveau de la branche de l'expertise automobile ;

- Réconcilie les différentes cultures de l'expertise automobile pour construire ensemble de nouveaux marchés.

Cette évolution majeure doit donner un nouvel élan aux travaux présents et à venir conduits par l'ANEA, notamment par l'effet de la mutualisation de toutes les forces qui composent la profession, réunies au sein de l'ANEA.

Cela concerne notamment les grands dossiers de la profession ouverts par l'ANEA :

- Le renforcement du rôle de l'expert en automobile dans le domaine :
 - de la sécurité routière
 - de l'écologie et de la transition énergétique
 - de la protection du consommateur (transactions des VO)
- Le renforcement de son indépendance et de son impartialité dans la gestion des sinistres,
- Le dialogue social
- Les enjeux du numérique et de l'intelligence artificielle.

Covid-19 : Plan de relance

La crise sanitaire COVID-19 a conduit l'ANEA à élaborer un plan de relance économique pour la pérennité des cabinets et entreprises d'expertise automobile.

Ce plan contient 12 propositions concrètes pour accompagner efficacement l'ensemble de la profession de l'expertise en automobile et lui permettre de relancer son activité. Ces propositions s'articulent autour de 3 grands points clefs :

1. Des mesures fiscales et sociales pour :

- **La sauvegarde des entreprises et des salariés :**
 - Supprimer les charges patronales pour les trois mois de confinement mars – avril- mai ;
 - Maintenir des mesures de chômage partiel dérogatoire au moins jusqu'à la fin de l'année 2020 pour les cabinets et entreprises qui doivent y recourir ;
 - Maintenir l'accès au FNE-Formation pour le financement des formations professionnelles axées sur les nouvelles règles d'organisation du travail induites par de la crise sanitaire et nécessitent l'acquisition de nouvelles compétences ;
 - Favoriser le recrutement des futurs professionnels : création d'un cursus scolaire et/ou universitaire en apprentissage au sein des cabinets et entreprises d'expertise automobile d'une durée de 2 ans minimum,
- **Renforcer la protection de la profession :**
 - Faire cesser par une loi reconnaissant l'exercice illégal de l'activité d'expertise en automobile, les

actes de concurrence déloyale émanant de toutes personnes (physiques, morales) qui s'autorisent à rédiger des rapports d'expertise sans avoir la qualité d'expert en automobile.

• Le soutien des investissements des entreprises de la branche pour :

- Favoriser l'accès à un crédit d'impôt recherche optimisé : 50 % pour les dépenses de R&D concernant l'intelligence artificielle.

2. La levée des obstacles

• L'accès à l'expert en automobile par les consommateurs, en recherche de services sécuritaires :

- Défisaliser les honoraires par la mise en place d'un crédit d'impôt, pour accompagner la profession dans sa mutation vers le marché du particulier, notamment dans le cadre des transactions de Véhicules d'Occasion ;
- Elargir les champs d'intervention des experts en automobile en qualité de partenaires du Système d'immatriculation des véhicules (SIV) en lui confiant notamment les opérations de changement du titulaire du certificat d'immatriculation (acheteur) et de déclaration de cession par le vendeur du véhicule (vendeur).

• Favoriser la diversification de la profession :

- Remplacer les expertises de classement dans les fourrières par une expertise de type « VE » destinée à sécuriser le véhicule mis en fourrière ;
- Supprimer des incompatibilités relatives à la détention d'une charge d'officier public ou ministériel par une réforme du statut de l'expert £ en automobile en levant l'incompatibilité avec cette activité professionnelle.

• L'accès non discriminatoire à la donnée du véhicule connecté dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités :

- Réserver un accès direct à l'expert aux données du véhicule connecté pour lui permettre de mener ses missions en toute indépendance et sans dépendre d'un tiers (constructeurs d'automobiles et autres) et sans avoir à s'acquitter d'un éventuel péage quand les données sont extraites à des fins sécuritaires non commerciales.

3. Normalisation des missions confiées par les clients assureurs aux experts en automobile

• Élaboration d'une mission type :

- Distinguer les actes techniques des actes serviciels pour valoriser, en dehors des forfaits d'honoraires, le service en l'adaptant aux demandes de plus en plus fortes et diversifiées des clients assureurs.

Covid-19 : 6 chiffres clefs du secteur de l'expertise automobile



500 entreprises d'expertise automobile



6000 actifs France et DOM-TOM



100% Recours au chômage partiel



-195 millions € Perte de chiffre d'affaires



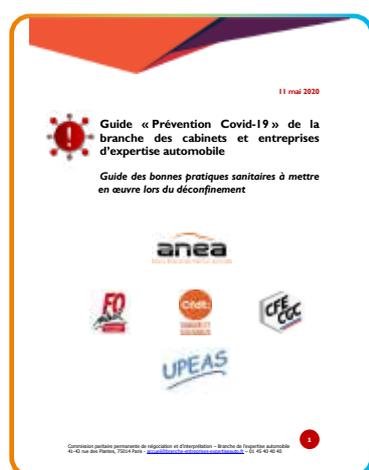
+ 35/45% Charges complémentaires liées aux mesures sanitaires Covid-19



85 % Baisse d'activité

Le guide sanitaire

L'année 2020 a été une année exceptionnellement complexe pour les cabinets et les entreprises d'expertise automobile, qui ont vu, dans un contexte de pandémie mondiale, leurs activités être brutalement suspendues lors d'un premier confinement, avant que celles-ci ne puissent reprendre mais avec de très forts aménagements.



C'est pourquoi l'ANEA a choisi de travailler, au niveau de la branche professionnelle, sur les **solutions d'accompagnement** pouvant être mises en œuvre afin d'assister les cabinets et entreprises d'expertise automobile dans cette crise sanitaire.

Notamment, l'ANEA a mis à disposition un guide sanitaire destiné à aiguiller les entreprises de la branche dans le **réaménagement de leurs locaux**, étape impérative de la reprise d'activité post-confinement (en mai 2020), ainsi que dans **les mesures à mettre en place pour assurer la protection de leurs personnels** dans le contexte d'un risque inédit ; cela afin d'être en conformité avec les préconisations des pouvoirs publics et plus particulièrement du ministère du Travail.

Ce **guide des bonnes pratiques sanitaires**, à mettre en place par les cabinets et entreprises d'expertise automobile, **se présente autour de deux grands axes** :

- **Quelles sont les mesures à mettre en place à l'intérieur des locaux professionnels ?**
- **Quelles sont les mesures à mettre en place à l'extérieur des locaux professionnels pour les salariés ayant une activité itinérante comme les experts (en formation ou en automobile) ?**

En effet, les directives du gouvernement imposaient aux cabinets et entreprises d'expertise de veiller à la **protection de la santé de leurs salariés** en tous lieux, quelle que soit leur activité. Cela impliquait donc de réorganiser les locaux pour :

- Sensibiliser toutes les personnes de l'entreprise aux **gestes barrières** ;
- Assurer le **respect de ces gestes barrières** et des mesures de **distanciation** physique entre les travailleurs ;
- Améliorer les mesures de **nettoyage** et de **désinfection** des locaux ;
- **Supprimer les sources de contaminations** éventuelles comme les magazines ou prospectus dans les lieux d'accueil des locaux ;
- **S'équiper des dispositions de protection** pour les salariés : outils bureautiques individuels, masques, pare-postillons, etc... ;
- **Établir des sens de circulation et des horaires décalés** pour éviter les affluences ou les croisements de personnels ;
- **Privilégier le travail à distance et les communications digitales** à chaque fois que cela était possible.

Pour le cas des experts en automobile ou des experts en formation, appelés à exercer une partie de leur activité en dehors des locaux professionnels, cela impliquait également de leur **fournir un équipement individuel minimal** comme du gel hydroalcoolique, des masques, des gants à usage unique, des bandeaux de nettoyage pour leurs outils professionnels, etc. ainsi que de les sensibiliser plus fortement à l'importance des gestes barrières.

Enfin, le guide présentait les adaptations pouvant être appliquées aux **expertises contradictoires avec le réparateur ou aux expertises PJ/RCP** afin de les réaliser en toute sécurité.



Des filiales pour mutualiser certaines activités

IFOR2A pour la formation



Johann LEBIHAN

Vice-président National, Délégué à la filiale IFOR2A

En 2020 IFOR2A, votre organisme de formation référent, aura dû revoir son fonctionnement pour s'adapter au contexte sanitaire qui a bouleversé le monde.

Télétravail, cours en distanciel, visioconférence, training à distance sont autant de moyens qui ont été déployés par les équipes et les experts engagés à nos côtés tout au long de l'année. Ces nouveaux moyens ont été mis en place par la volonté commune de la profession à s'adapter aux contraintes qui lui étaient imposées. L'offre digitale a donc gagné tous les secteurs de formation et plus particulièrement la formation des experts en formation puis encore la certification annuelle VE.

Dans ce même temps la formation continue a connu des difficultés du fait des nouvelles règles de prise en charge appliquées mais aussi eu égard au contexte sanitaire ambiant. Les plans de relance proposés par les OPCO (Plan anticrise OPCO EP, Disposition exceptionnelle du FIFPL) et le FNE formation du Ministère du travail encore en vigueur pour certains permettent aux entreprises d'expertise en automobile d'être mieux défrayées et de relancer l'activité formation.

S'agissant du diplôme d'expert en automobile, cette année a vu le taux d'atteinte encore diminuer amenant la profession à engager des échanges avec l'éducation nationale puis le ministère de tutelle en vue de lancer les étapes conduisant à la révision du diplôme d'expert en automobile, situation devenue indispensable pour les besoins de la profession mais aussi des experts en formation.

Le partenariat avec les centres de formation revus, nous impose à présent le défi de l'uniformisation et de la transversalité que les équipes pédagogiques s'efforcent de relever jour après jour ce qui nous conduira encore après cette année à provoquer des évolutions.

2021 sera sans conteste une année de perspectives tant le milieu de l'expertise appelle plus que jamais de nouvelles solutions nécessitant des compétences spécifiques et une formation des structures d'expertises.

IFOR2A saura à nouveau accompagner ces évolutions et vos besoins.



10 commissions techniques

investies dans l'ingénierie de nos formations pilotée par **Christian DALAISON** Administrateur National, Délégué aux affaires intérieures de l'ANEA.

1. **MATP** : Jean-Michel SINTIVE
2. **Maritime** : Jean-Luc DEL BOVE
3. **Juridique** : Christophe MARCAGGI
4. **VL** : Pierre-Yves DEBUISNE
5. **PL** : Nicolas MOREL
6. **Nouvelles technologies & fraude** : Alban ADAMO
7. **Collection** : Alexis ARTUS
8. **Accidentologie** : Arnaud LAGUITTON
9. **2 roues** : Christophe BELLEBOIS
10. **VE** : Stéphane GROS

En chiffres

Nos actions

112 rendez-vous de comité de direction :

- > réunions en présentiel et visioconférences
- > 2 réunions des commissions techniques
- > 15 réunions du comité pédagogique IFOR2A sur la préparation au DEA
- > 2 réunions pédagogiques avec les référents des centres partenaires IFOR2A sur la préparation au DEA

FC (formation continue) : 1421 formés dont :

- > Catalogue : 40 sessions annulées, 18 sessions maintenues soit 188 formés
- > VE : 64 sessions annulées, 34 sessions en présentiel, 34 visioconférences soit 1195 formés au 31/12/2020
- > Événementiel 2020 : SIMA & INNOVAGRI annulés !
- > Réseau ou assureur : 3 sessions soit 33 formés

Préparation à l'unité C : un cursus spécifique avec 2 années de pratique de l'expertise en entreprise

- > 315 heures
- > 192 EEF (Promo Jaguar 95, Promo Lamborghini 97)
- > 2 nouveaux centres partenaires situés à Argenteuil et au Mans soit un total de 4 centres avec les centres historiques des régions Bretagne et Rhône-Alpes
- > Une continuité pédagogique adaptée à la crise sanitaire : 104 journées de formation en Visio soit 728 heures
- > DEA 2020 : 52 % taux de réussite Ifor2a, nombre d'EEF IFOR2A diplômés 60
- > Pour la seule épreuve juridique du DEA, 90 % des candidats formés par IFOR2A l'ont validée

Notre communication digitale

- > 11 parutions pour notre newsletter mensuelle « En continu »
- > 7 flashes infos
- > 51 publications LinkedIn
- > 46 actualités sur le site Web IFOR2A/ANEA
- > 28 actualités sur le portail formation
- > 1 encart dédié dans la parution hebdomadaire de la newsletter ANEA

Nous suivre

- > <http://anea.fr/ifor2a/> (site web)
- > <https://ifor2aportail.agate-erp.fr/default.aspx> (portail formation)
- > <https://www.linkedin.com/showcase/5389334/admin/> (LinkedIn)

QUALIOPI

Une certification de process obligatoire

Dans une constante amélioration de ses services, IFOR2A a démontré en 2020 son engagement dans le processus qualité QUALIOPI. En effet, QUALIOPI permet de bénéficier des fonds mutualisés des OPCO. QUALIOPI est délivré par des organismes certificateurs agréés par le COFRAC et labellisés par France Compétences.

En 2022 : QUALIOPI exigé pour tous les financements OPCO et CPF.

Aussi IFOR2A s'investit dans une organisation nouvelle encore plus performante répondant au référentiel pour garantir à ses clients la prise en charge de ses actions de formation.

IFOR2A œuvre sur les 7 critères de la certification Qualiopi déclinés en 32 indicateurs d'appréciation :

- > **Critère n° 1** – Communiquer sur son offre
- > **Critère n° 2** – Proposer des formations adaptées aux besoins
- > **Critère n° 3** – Accompagner et suivre les apprenants à chaque étape
- > **Critère n° 4** – Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre
- > **Critère n° 5** – Former toute l'équipe de l'organisme de formation
- > **Critère n° 6** – S'investir dans son environnement professionnel
- > **Critère n° 7** – Ecouter et prendre en compte les feedbacks

Les décrets 2019-564 et 2019-565 du 6 juin 2019 fixent le cadre du Référentiel National Qualité unique de France compétences – QUALIOPI.

BPF + NDA

Jusqu'au 31/12/2016

Historiquement IFOR2A avait 2 obligations : présenter un Numéro de Déclaration d'Activité et déclarer le Bilan Pédagogique et Financier

HIER

AUJOURD'HUI

Datadock

Depuis 01/01/2017

IFOR2A est référencé au DataDock pour le financement de ses formations par Actalians votre OPCA (devenus OPCO EP)

DEMAIN

RÉFÉRENTIEL UNIQUE - RNQ PRÊT POUR 2022

Au 01/01/2022

IFOR2A devra être certifié QUALIOPI et répondre aux critères du RNQ / Référentiel unique pour bénéficier des fonds mutualisés de la formation

Des filiales pour mutualiser certaines activités

Annulent et remplacent

Avec la crise sanitaire, les 2 rendez-vous incontournables de la commission MATP : SIMA et INNOVAGRI ont à leur tour été annulés. IFOR2A et la commission MATP vous donnent rendez-vous en septembre 2021 pour la prochaine édition d'INNOVAGRI sur le site d'Outarville (Loiret) et pour le centenaire du SIMA en novembre 2022 au parc des expositions de Paris Nord Villepinte.

2 nouveaux centres partenaires dans la préparation au DEA

Depuis septembre 2020, deux nouveaux centres accueillent les Experts En Formation :

- > le lycée du Garac à Argenteuil
- > le CFA du Mans.

Les centres partenaires à la préparation au DEA sont désormais au nombre de 4 et bénéficient chacun d'un expert référent pour animer les équipes pédagogiques sur place et pourvoir à l'amélioration continue des moyens.

Ces professionnels toujours en activité assurent un reporting mensuel auprès de notre Responsable DEA, Hanane RITAB.

Hommes de terrain, ils occupent un rôle transverse et favorisent ainsi le pilotage de la formation. En effet, ils garantissent une qualité uniforme dans la dispense de la préparation à l'unité C du DEA et veillent à l'atteinte de résultats positifs au DEA conformes aux objectifs 2021 soit un taux de réussite de 75 %.

Plan de continuité d'activité & crise sanitaire

Dans le maintien des sessions en présentiel ou en visioconférence, la réactivité et le professionnalisme des équipes ont été de mise à l'occasion des 2 confinements liés à la crise sanitaire. L'ensemble des dispositions prises ont été conformes avec les directives gouvernementales liées à la Covid 19.

Des orientations réfléchies

La qualification VE 2020 et la préparation au DEA ont été des choix stratégiques quant au maintien de des compétences des personnels des entreprises d'expertise. De plus, afin de ne pas fragiliser la trésorerie de celles-ci, la facturation et les relances d'impayés ont été suspendues.

Un impact sévère pour IFOR2A

Même si le premier confinement a été un accélérateur dans la digitalisation de l'offre de formation, les entreprises d'expertise n'ont pas plus misé sur la formation continue de leurs salariés qu'ils soient en activité partielle ou non, en leur faisant bénéficier des différents dispositifs mis en place : CPF, FNE Formation, plan de relance des OPCO EP et FIF PL.

Un investissement de tous les instants

Johann LEBIHAN –Vice-président National ANEA, délégué à la filiale IFOR2A, a chaleureusement félicité les équipes des permanents attachées au groupe ANEA, les référents, les formateurs puis les centres partenaires pour leur adaptabilité et l'accompagnement qu'ils ont mis en œuvre pour présenter des solutions durables à la formation des personnels en conformité avec nos engagements dans la dispense de sessions de qualité.

Centres de formation :



AR&D pour la recherche et le développement

La filiale ANEA Recherche & Développement accompagne les experts en automobile dans le cadre de leurs missions quotidiennes en leur apportant un soutien au travers d'outils informatiques et technologiques mutualisés. Ces outils sont maintenus et constamment améliorés afin d'assurer aux utilisateurs une qualité de service optimum. Pour cela nous restons à l'écoute du secteur et de ses besoins, pour produire de nouvelles solutions qui puissent répondre aux attentes formulées. Dans ce cadre nous assurons aussi le lien avec les différents acteurs et partenaires, que ce soient les autorités (notre ministère de tutelle) ou les clients des cabinets d'expertise automobile.



Ahmet Akkus

Vice-président national, Délégué à la filiale AR&D

Améliorer la performance pour accompagner efficacement les cabinets et entreprises d'expertise automobile :

En 2020 nous avons travaillé à l'adaptation de nos services pour éviter notamment la dispersion de l'action de notre équipe par des sollicitations qui ne sont pas en relation directe avec l'objet d'AR&D. Nous avons pour cela intensifié la digitalisation de notre proposition, en faisant appel à un prestataire de service extérieur, la société Infogones (voir Focus ci-après), qui nous accompagne au quotidien dans le développement et la gestion des prestations. Grâce à cette action nous sommes parvenus à réduire de 40 % les demandes entrantes, permettant ainsi de recentrer l'intégralité du temps sur les réelles tâches de télémaintenance. Nous tenons pour cela à remercier très sincèrement l'ensemble des entreprises d'expertise automobile membres de l'ANEA pour avoir adhéré à notre démarche, en ayant parfaitement compris les enjeux de performance qui nous préoccupaient ainsi que l'intérêt mutuel de ne faire appel au support qu'en cas de réelle nécessité.

Un panel de services complémentaires :

Au travers de notre plateforme extranet nous proposons différents services dédiés à la profession, dont vous trouverez la liste dans l'encadré ci-après. Grâce à notre concentrateur nous mettons également à disposition des services « ANEA Partage », basés sur les données agrégées au travers des expertises et autres services.

Il s'agit d'un portail informatique composé d'un certain nombre d'options :

- **Foire aux questions** pour répondre aux interrogations métiers sur le véhicule endommagé,
- **Valeurs partagées** pour tester la cohérence des valeurs de reprise à dire d'expert (VRADE),
- **Historique** pour contrôler l'exactitude des informations concernant le kilométrage d'un véhicule,
- **Appel d'offres** à destination des professionnels de la déconstruction automobile strictement référencés).

Des filiales pour mutualiser certaines activités

Infogone

AR&D externalise le développement et la gestion de ses services auprès d'un partenaire spécialisé



Pour améliorer ses performances et son service clients, AR&D a décidé d'externaliser le développement et la gestion de ses services en faisant appel à la société InfoGones, une société de service informatique spécialisée dans le développement et la maintenance de logiciels métiers, de sites web et d'applications mobiles sur-mesure, mis en œuvre spécialement pour ses clients professionnels en fonction de leurs besoins.

Basée à Lyon, avec un effectif de 40 personnes, InfoGones intervient dans toute la France, à distance, mais également, à l'occasion, en Europe et au Canada. Ses équipes sont expertes sur les technologies WinDev / WebDev / WinDev Mobile et Angular, ce qui leur permet de développer des logiciels professionnels dans tous les domaines d'activité nécessitant de faire interagir des process métiers et des données (gestion de la relation client, de la production industrielle, de la gestion de services, du négoce, de la gestion de la logistique...).

Si InfoGones revendique son expertise technique, elle considère que la réussite des projets informatiques passe aussi par la bonne compréhension des enjeux métiers et la capacité, dans le cadre de démarches Agile, à communiquer régulièrement avec ses clients. InfoGones intervient aussi bien en amont de nouveaux projets, en développant les prototypes qui préfigurent les logiciels de demain, que sur des projets déjà existants pour les optimiser et permettre d'accompagner le développement.

En 2020 InfoGones accompagne ANEA aux côtés d'AR&D dans le maintien en conditions opérationnelles des applicatifs utilisés par les adhérents

et le personnel interne d'ANEA. Son équipe dédiée participe également au support aux utilisateurs et à la transformation des process support. Un chantier d'audit et d'optimisation de l'existant a été entrepris pour servir les enjeux de fiabilisation, de maintenabilité et d'évolutivité des outils. Cette même année, une étude globale est lancée avec les référents ANEA/AR&D ainsi que les représentants des filiales et les utilisateurs clés dans l'optique d'une refonte des outils pour améliorer l'expérience et la satisfaction des utilisateurs mais aussi pour pérenniser et rendre homogène et attractif le parc applicatif de l'ANEA.

Plus factuellement :

- Assistance technique pour le support « utilisateurs » et la maintenance applicative de niveau 1,2 et 3 (WinDev/WebDev/WinDev Mobile) curative corrective et évolutive
- Audit technique et fonctionnel (technologies PC SOFT/PHP/FLASH)
- Etude fonctionnelle détaillée de l'existant

WSA2 : la solution WSA évoluée

WSA est un service qui a été développé pour assurer la mise en relation des experts en automobile et de leurs clients, afin d'automatiser et de faciliter la transmission des ordres de mission.

WSA2 est une évolution du service d'origine qui propose plus de champs d'informations disponibles

afin de rendre les échanges plus fluides et surtout plus complets sur le plan des informations contenues.

28 202 missions envoyées sur WSA en 2020
283 567 missions envoyées sur WSA depuis son lancement

Zoom sur ADELA



ADELA est un service d'analyse très utilisé par les experts en automobile dans le cadre de leur mission. Sa force repose sur ses tarifs avantageux, son panel varié d'analyses ainsi que sur l'expérience de Gérald ENEE, consultant ADELA pour AR&D et diagnostiqueur motoriste de profession.



Avec le recul des analyses effectuées depuis la création d'ADELA, quels sont les éléments les plus souvent concernés ?

Gérald Enée : Le service ADELA après 8 ans d'existence arrive à maturité. Les cas le plus souvent traités concernent d'une part les contrôles des organes des véhicules incendiés et d'autre part les contrôles de carburants dans le cadre de dégradation des systèmes d'injection. Pour les véhicules incendiés la plupart de contrôles se font sur les moteurs sachant qu'il ne faut pas oublier les boîtes de vitesses automatiques dont la fiabilité peut autant être mise en cause que celle des moteurs. A titre indicatif sur l'ensemble des moteurs contrôlés dans le cadre d'incendies, plus de 50 % ressortent avec une défektivité fonctionnelle qui devait être perceptible à l'utilisation, pourcentage que l'on retrouve également sur les boîtes de vitesses automatiques. Pour ce qui est des 4x4 les boîtes de transfert et ponts sont aussi à prendre en considération.

L'évolution des carburants et de leur qualité a-t-elle une incidence sur d'éventuels dysfonctionnements ?

GE : En ce qui concerne les carburants, la qualité des essences est de plus en plus sujette à question. En effet une «pollution» de plus en plus récurrente est l'utilisation de E85 sur des moteurs non programmés pour utiliser ce type de carburant. Dans ce type de cas de figure, les conséquences sur la métallurgie se fait

sentir principalement sur les hauts de moteurs. Il faut noter qu'une analyse d'huile moteur ne permettra pas de mettre en évidence l'utilisation d'éthanol, la phase alcool s'évapore et n'est pas visible dans l'huile en cas de dilution même forte.

Le service ADELA va-t-il évoluer sur le plan des analyses proposées ?

GE : L'évolution dans les prochains mois est la mise à disposition d'un nouveau service concernant la fraude à l'utilisation d'un extincteur. Les poudres utilisées par ces systèmes ont un pouvoir agressif à terme irréversible vis à vis de certains métaux et circuit électrique malgré un nettoyage complet. Ce n'est pas le cas avec des poudres tel que le talc ou la farine ce qui entraîne à avoir des suspicions de fraude. ADELA proposera donc très prochainement un service d'analyse pour confirmer ou non l'utilisation d'extincteur dans le cadre d'incendie par l'analyse des poudres retrouvées au sein des véhicules. Une communication spécifique sera adressée dès que ce service sera opérationnel.»

2 733 missions d'analyses en 2020
19 948 missions d'analyses depuis la création du service

Valise de diagnostic

La valise de diagnostic a été développée en partenariat avec la société AVL Ditest qui en assure régulièrement la mise à jour. C'est un outil générique pensé avec des fonctionnalités spécifiques aux métiers de l'expertise automobile et adapté aux typologies de missions traitées par les professionnels du secteur.

La valise permet notamment d'analyser les fonctions sécuritaires du véhicule, d'identifier l'origine exacte d'une panne, de repérer immédiatement un véhicule maquillé. Elle permet aussi et avant tout d'assurer une totale indépendance de l'expert en automobile dans ses opérations qui peut ainsi s'appuyer sur son propre matériel.

Des filiales pour mutualiser certaines activités

AM&P pour l'événementiel, la communication et la prospective



Christophe Theuil

Président Délégué en charge de la filiale Anea Mobilité & Prospective (AM&P)



Laurent Hecquet

Directeur général de la filiale Anea Mobilité & Prospective (AM&P)

Observer, réfléchir et communiquer sur le thème de la mobilité et de la prospective, tels sont les grands objectifs poursuivis par ANEA Mobilité & Prospective (AM&P), la filiale du groupe ANEA, constituée pour accompagner la profession de l'expertise en automobile dans ses besoins d'ouverture, de regarder vers l'avenir, d'observer les changements, de s'intéresser aux évolutions technologiques et sociétales sur les grands thèmes de la mobilité.

Dans ce cadre, AM&P a créé le MAP, l'observatoire des experts de la mobilité, spécialement pensé pour favoriser l'information, la prospective et mettre en place une dynamique de partage, d'échange et de réflexion avec tous les acteurs de la filière de la mobilité (pouvoirs publics, institutions, secteur économique...).

Pour mener sa mission, le MAP organise des événements, assure une veille régulière de l'actualité sur les grands thèmes de mobilité, entretient un travail de relationnel avec la filière et les pouvoirs publics, participe au débat public en répondant aux invitations des médias.

Le MAP est ouvert à tous les acteurs de la filière de la mobilité

Le MAP est ouvert à toutes les organisations, à toutes les entreprises qui sont intéressées par ses actions et par les sujets abordés. Ainsi, ses événements intitulés « Les Ateliers de MAP » ou encore les « Webinaires du MAP » mis en place en 2020 pour poursuivre son action malgré la crise sanitaire, sont accessibles à tous. De même, au travers de ses clubs (club Actu/club Event/Club VIP), le MAP propose des services de veille d'actualité, des tarifs préférentiels sur les événements payants organisés et ses publications, des rencontres en cercle restreint avec des personnalités.

L'équipe dirigeante d'ANEA Mobilité & Prospective :

AM&P est présidée par **Christophe Theuil**, expert en automobile et Président délégué de l'ANEA et dirigée par **Laurent Hecquet**, homme de conviction et d'engagement, attaché à l'intérêt général qui a œuvré durant plus de 25 ans à la représentation associative des usagers de la route.

Un site internet dédié : www.observatoire-map.org



Les Ateliers du MAP

« Tout comprendre des nouveaux enjeux de mobilité et des solutions existantes »

Les ateliers du MAP sont des événements organisés en présentiel sur des thématiques d'actualité ou de prospective, avec l'intervention de spécialistes reconnus. Destinés à apporter de l'information, les ateliers ont également pour but de favoriser le networking.

LA DONNÉE DU VÉHICULE CONNECTÉ : QUEL ACCÈS ET QUELS USAGES ?

Une salle pleine pour l'Atelier du MAP du 5 mars 2020 sur le thème de la donnée du véhicule connecté. Un événement à vocation pédagogique et d'intérêt général pour comprendre tous les enjeux de l'ouverture de l'accès à la donnée, prévue notamment dans des articles 31 et 32 de la LOM (Loi d'orientation des mobilités).

Intitulé « La donnée du véhicule connecté : quel accès et quels usages ? », cet événement était articulé autour de 4 grands points : **La donnée c'est quoi ? / La donnée et sa régulation / Quels usages et par qui** (Les attentes européennes - Les attentes au niveau national) / **Conclusion**.



Avec la participation de :

- Tony Jaux de la PFA**, Responsable du programme Véhicule connecté
- Stéphane Derville** de Mobivia Innovation & Recherches
- Frédéric Brunneteau** de PTOLEMUS, Directeur général
- Jean Marc ZULESI**, Député des Bouches du Rhône et co-responsable du texte de la LOM
- Eric Peres**, Vice-président de la CNIL en charge du secteur environnement et transport
- Diogo Pinto** de la FIA Region I, Policy Director
- Louise Touzé de Michelin**, chargée d'affaires publiques
- Thomas Gelin** d'Insurance Europe, conseiller politique
- Jocelyn Delatre** de l'ACEA, Smart mobility manager
- Gael Bouquet** du CCFA, Directeur juridique & Affaires publiques
- Yann Arnaud** de la MACIF, directeur innovation et offre produits IARD
- Jehan de Thé** d'Europcar mobility group, Directeur des affaires publiques
- François Mondello**, président de l'ANEA
- Eric Mevellec** de DREEV, CEO
- Karima Delli**, Député européenne, présidente de la commission transport et tourisme du parlement européen

Les vidéos de l'ensemble des interventions sont accessibles depuis le site internet du MAP en cliquant sur le lien

[▶ Voir la vidéo](#)

Des filiales pour mutualiser certaines activités



Les webinaires du MAP

Complémentaires des Ateliers du MAP, les webinaires du MAP sont des visioconférences d'une heure, ouvertes à tous, avec l'intervention de deux ou trois spécialistes invités à parler sur un sujet bien défini. Initiés en 2020 afin de poursuivre l'action de l'observatoire malgré la crise sanitaire et la difficulté d'organiser des événements en présentiel, les webinaires ont vocation à perdurer dans le temps.

LE RETROFIT ÉLECTRIQUE



16 septembre 2020

Depuis le 13 mars 2020, tous les véhicules de plus de 5 ans (voitures, véhicules utilitaires, camions, bus et cars) ainsi que les 2 et 3 roues de plus de 3 ans peuvent donc faire l'objet d'une transformation électrique adaptée.

Selon l'association AIRE (Acteurs de l'industrie du retrofit électrique) qui regroupe déjà 11 entités adhérentes, cette nouvelle orientation doit permettre l'essor d'une nouvelle filière en matière de mobilité durable et d'économie circulaire.

Avec la participation de :

Aymeric Libeau, CEO Transition One
Stephane Wimez, directeur général Mehari Club Cassis
Victor Breban, co-fondateur de Noël

Nous vous invitons à revivre ces Webinaires en visionnant les vidéos des événements.



LE VEHICULE AUTONOME



6 novembre 2020

Le regard croisé du monde de la technologie, de l'assurance et de la sociologie, pour faire un point de situation sur le véhicule autonome.

Le véhicule autonome a fait l'objet d'un très fort engouement médiatique, avec des industriels qui annonçaient l'arrivée très rapide sur nos routes de cette nouvelle technologie qui doit révolutionner notre mobilité du quotidien.

Toutefois, nous avons le sentiment que le souffle retombe, avec des déclarations beaucoup plus prudentes de constructeurs d'automobiles.

Alors que les recherches se poursuivent au sein des entreprises, que l'Etat a légiféré pour permettre la mise en œuvre et l'intensification des expérimentations, que le cadre réglementaire international évolue... **quelles sont les perspectives quant à l'avènement du véhicule autonome ?**

Avec la participation de :

Tony Jaux, Président de Vedecom et responsable du dossier véhicule connecté au sein de la Plateforme française de l'automobile (PFA)
Yann Arnaud de la MACIF, directeur Réponses Besoins sociétaires et Innovation et Pilote du groupe d'étude sur le véhicule autonome au sein de la Fédération française de l'assurance (FFA)
Anne Lavaud, Déléguée générale de l'Association prévention routière et organisatrice du think tank UNIR

L'Anea dans son écosystème / son environnement...

Haut comité de déontologie



Glossaire

Partenaires sociaux

CFDT : Confédération française démocratique du travail.

CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens.

CGT : Confédération générale du travail.

CGC : Confédération générale des cadres.

FO : Force ouvrière.

UPEAS : Union professionnelle des experts en automobile salariés.

Interlocuteurs métier

FFA : Fédération française de l'assurance.

FFC : Fédération française de Carrosserie.

CNPA : Conseil national des professions de l'automobile.

FNA : Fédération nationale de l'artisanat automobile.

FIEV : Fédération des industries des équipements pour véhicules.

FEDA : Fédération des syndicats de la distribution automobile.

AGEA : Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance.

CCFA : Comité des constructeurs français d'automobiles.

Partenaires environnement Mobilité

UNIR : une nouvelle idée pour la route.

AEE : Association éco-entretien.

FFVE : Fédération française des véhicules d'époque.

AFGNV : Association française du gaz naturel véhicule.

AVERE France : Association nationale pour le développement de la mobilité électrique.

VEDECOM : Institut français de recherche et de formation mobilités durables.

Partenaires professionnels et interprofessionnels

CFEA : Confédération française des experts en automobile.

U2P : Union des entreprises de proximité.

UNAPL : Union nationale des professions libérales.

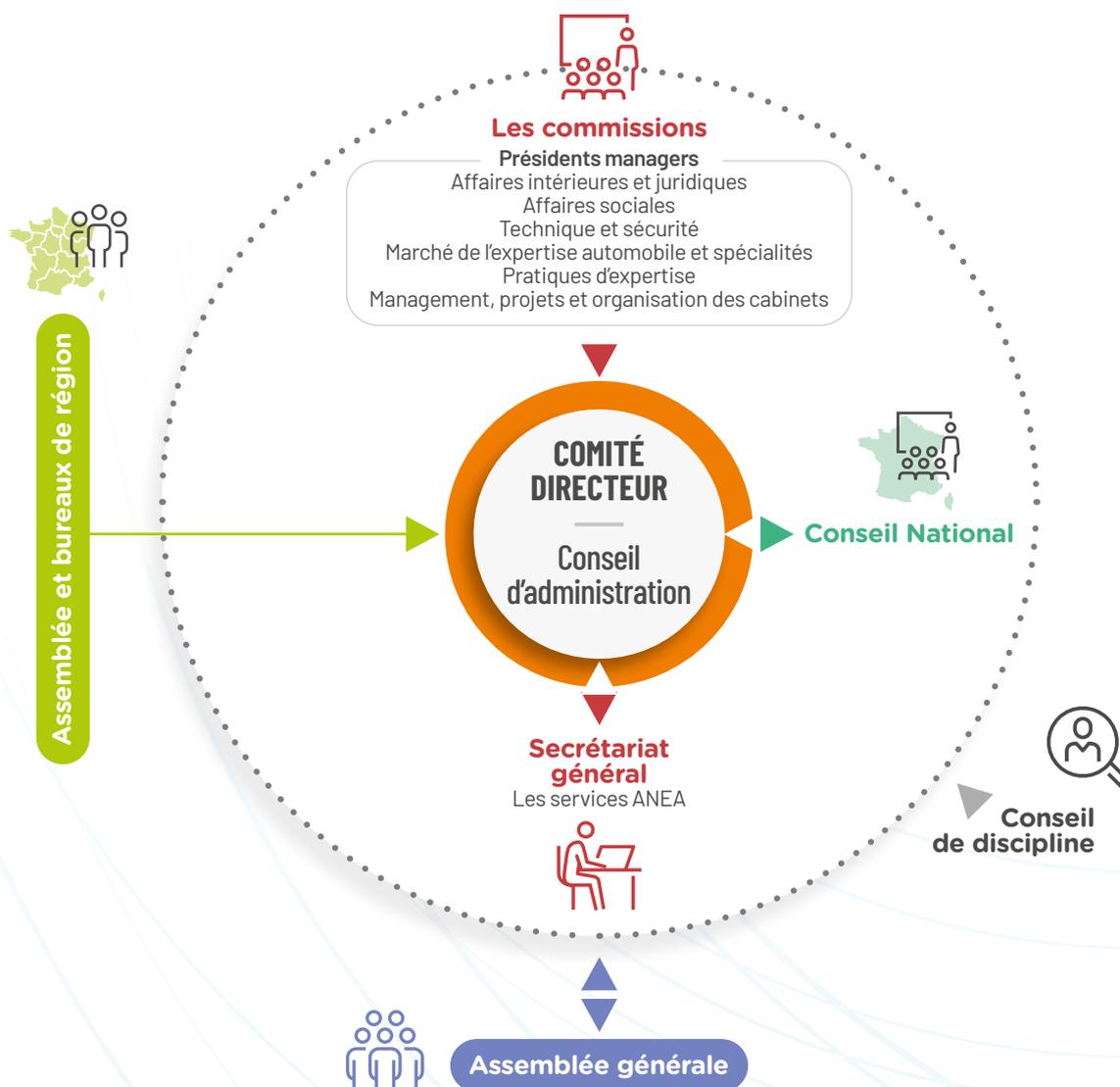
Pouvoirs publics

BEA : Bureau de l'expertise en automobile – Délégation à la sécurité routière du ministère de l'Intérieur.

Partenaires internationaux

FIEA : Fédération internationale des experts en automobile.

Une gouvernance collective, représentative et proche des adhérents



Les commissions :

Composées de groupes de travail ad hoc, ce sont des lieux d'échanges et de réflexions entre adhérents de l'ANEA sur les problématiques métiers actuelles et futures. Chacune des commissions examine les sujets se rapportant à sa thématique et présente ses propositions au conseil d'administration. Elles s'appuient sur les ressources de l'ANEA pour conduire leurs travaux et peuvent s'adjoindre des conseils ou la participation d'un spécialiste lorsque nécessaire.

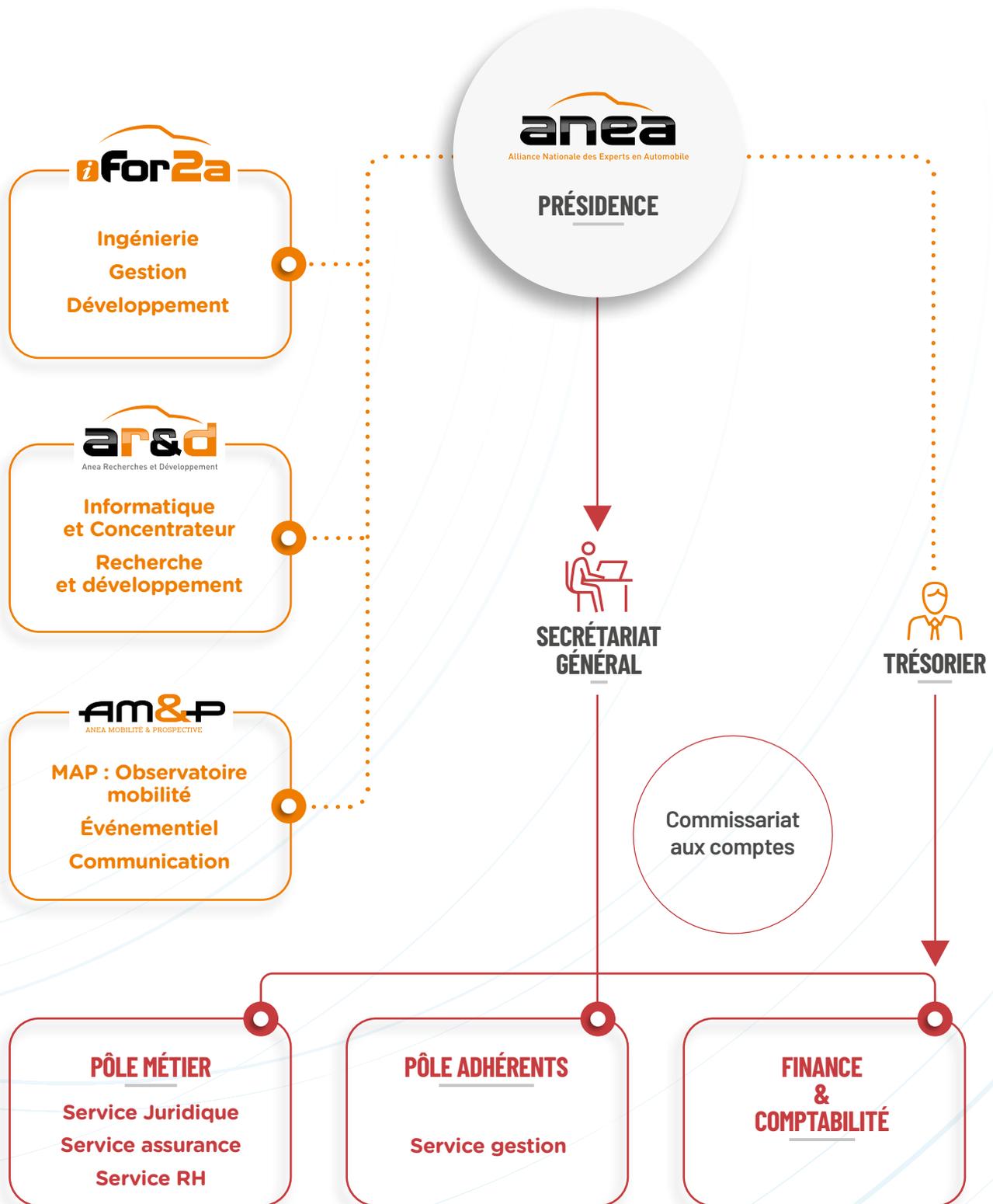
Conseil d'administration :

Organe qui anime et oriente la politique générale de l'ANEA. Il peut notamment solliciter les commissions sur un sujet déterminé et s'appuyer sur leurs propositions pour délibérer.

Comité directeur :

Organe qui assure la direction et la gestion politique quotidienne de l'ANEA.

Organigramme de l'Anea



..... Liens fonctionnels
— Liens hiérarchiques

Les mandats et la représentation de la profession

L'ANEA est l'organisme professionnel représentatif des entreprises d'expertise automobile du marché. Afin de préserver et de promouvoir les intérêts de la profession des experts en automobile, elle gère un certain nombre de mandats. L'ANEA est ainsi présente dans une quinzaine d'organismes au niveau national.

AFFILIATIONS

CFEA

Confédération française des experts en automobile

Association réunissant toutes les composantes de la profession des experts en automobile. La CFEA agit notamment auprès des pouvoirs publics, des professions de l'assurance et de l'automobile.

> L'ANEA occupe 3 des 6 sièges de son Conseil permanent.

<http://cfea-expertauto.fr/>

FFVE

Fédération Française des véhicules d'époque

A pour mission d'encourager, de développer et de coordonner les initiatives concourant à la restauration, à l'entretien, à l'utilisation, à la collection et à la présentation au public des véhicules d'époque. Dans ce cadre la FFVE participe à la recherche et à la sauvegarde des éléments permettant la préservation de ce patrimoine national, historique, culturel, technique, et industriel. Elle veille aussi au maintien du droit de circuler pour tous ces véhicules, dans le respect des réglementations existantes.

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

Organisme représentant les professions libérales. Son rôle est de défendre les intérêts moraux et matériels des professions libérales, promouvoir l'exercice

professionnel libéral et représenter le secteur auprès des pouvoirs publics et dans le dialogue social.

> L'ANEA est membre du Bureau national de l'UNAPL.

PROFESSION

HCDEA

Haut comité de déontologie de l'expertise automobile

Instance de la CFEA, en charge de promouvoir et de faire vivre la déontologie de la profession des experts en automobile. Pour cela, il rend des avis fixant les bonnes pratiques en la matière, suite aux saisines qui lui sont adressées par les experts en automobile. Ces avis sont publiés sur le site de la CFEA.

> L'ANEA y occupe 4 de ses 9 sièges.

<http://cfea-expertauto.fr/hcdea/>

LA COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE

Commission apportant une solution amiable aux différends techniques entre experts en automobile. Elle examine et tranche tous les litiges techniques professionnels en lien avec l'expertise automobile (contestation d'une valeur de remplacement à dire d'expert, de l'imputabilité d'un sinistre automobile, etc...) dont elle peut être saisie. Après avoir entendu les professionnels en litige, elle rend une sentence arbitrale confidentielle, qui n'est adressée qu'aux parties.

Cette commission, dont le secrétariat est assuré par l'ANEA, est composée de 15 arbitres experts en automobile, issus de toutes les composantes de la profession.

> L'ANEA y occupe 8 sièges.

<http://cfea-expertauto.fr/commission-arbitrage/>

INSTITUTIONS PUBLIQUES

CNEA

Commission nationale des experts en automobile

Commission disciplinaire, elle est chargée de rendre un avis au Ministre des transports sur le classement sans suite des poursuites ou sur la ou les sanctions à prononcer. Composée de 13 membres, 4 sièges sont dévolus aux représentants de la profession.

> L'ANEA occupe 2 sièges.

Comité de suivi des procédures VE

Lieu réunissant tous les acteurs intéressés par les procédures dites VE - « véhicules endommagés ». Le Ministère de l'Intérieur a mis en place ce comité consultatif pour travailler à l'actualisation et à l'amélioration de la réglementation s'appliquant en la matière. Composé de 16 membres, 4 sièges sont dévolus aux représentants de la profession.

> L'ANEA occupe 2 sièges.

CNSR

Conseil national sécurité routière

Constitué d'élus nationaux, d'experts scientifiques, sociaux, médicaux et associatifs dont l'activité est en lien avec la sécurité routière, ce Conseil est chargé d'étudier les besoins en matière de sécurité routière puis de formuler des propositions pour en améliorer les conditions. Ces propositions sont ensuite transmises au Ministère de l'Intérieur pour qu'il puisse, le cas échéant, les mettre en œuvre. Les experts en automobile, en tant qu'acteurs de la sécurité routière, participent aux travaux de ce Conseil dans deux commissions : « Usagers vulnérables » et « Véhicules, Technologies innovantes, Infrastructures ».

- > L'ANEA dispose d'un siège dans chacune de ces instances.

REPRÉSENTATIVITÉ SOCIALE

APASEA

Association Paritaire des Actions Sociales des Experts en Automobile

Association de gestion des actions sociales et culturelles, propre à la profession. Elle permet à tous les salariés et dirigeants des cabinets ou entreprises d'expertise automobile de bénéficier de subventions et d'avantages tels que peut le proposer un Comité d'Entreprise. Son Conseil d'administration, composé paritairement, réunit 20 administrateurs.

- > L'ANEA occupe 10 sièges.

CPPNI

Commission paritaire permanent de négociations et d'interprétation

Commission ayant pour mission de piloter et de contribuer à un dialogue social de branche constructif et dynamique, au bénéfice de l'ensemble des entreprises d'expertise automobile. Elle adopte régulièrement des avenants destinés à faire évoluer

la Convention collective de la branche. En qualité de seule organisation représentative de la branche, pour le collège employeur, l'ANEA y représente et y défend les intérêts des entreprises de la branche.

- > L'ANEA est représentée par 7 négociateurs.

CPNE

Commission paritaire nationale pour l'emploi

Instance paritaire dont le rôle est de piloter les actions de concertation et d'orientation pour le développement de l'emploi et de la formation au sein de la branche. À ce titre, elle définit notamment la liste des formations qualifiantes et/ou diplômantes (CQP) pouvant donner lieu à une prise en charge financière par l'OPCO.

- > L'ANEA est représentée par 5 négociateurs.

OPCO EP

Opérateur de compétences des entreprises de proximité

Organisme paritaire interprofessionnel venu remplacer les anciens OPCA depuis le 1^{er} janvier 2019. L'OPCO EP assure désormais la gestion du financement de la formation professionnelle des cabinets d'expertise automobile.

- > L'ANEA dispose d'un siège à son Conseil d'administration.

FIF-PL

Fonds interprofessionnels de formation des professions libéraux

Organisme ayant la charge du financement de la formation des travailleurs indépendants. Cela concerne les experts en automobile non-salariés.

- > L'ANEA occupe un siège au Conseil de gestion de cet organisme.

INTERFIMO

Organisme de financement des professionnels libéraux. INTERFIMO accompagne et finance les professionnels libéraux tout au long de leur carrière, de l'installation à la retraite.

- > L'ANEA occupe un siège au Conseil de surveillance.

TECHNIQUE INNOVATION

SIDEXA

Éditeur d'outils informatiques de gestion des risques et des sinistres. Sidexa commercialise plusieurs produits à destination de la profession tels qu'une solution de chiffrage des dommages, un outil d'expertise à distance, ou encore un logiciel de gestion des missions.

- > L'ANEA est membre de son Conseil d'administration.

DARVA

Société spécialisée dans les solutions web et l'échange des données informatisées, DARVA propose des logiciels professionnels à la profession. Notamment, DARVA commercialise un outil de chiffrage, et un service de messagerie électronique permettant la gestion et la communication des éléments des missions.

- > L'ANEA occupe un siège à son Conseil d'administration.

UNIR

Une Nouvelle Idée de la Route Groupe de réflexion, créé par l'Association de Prévention Routière pour anticiper les nouveaux risques et les opportunités liées au véhicule autonome. UNIR se donne notamment pour mission d'enrichir le débat sur le véhicule autonome en portant son travail sur ses aspects humains et sociaux.

- > L'ANEA est membre de l'UNIR.

LA REVUE EXPERTS

Presse spécialisée dédiée à l'expertise amiable ou judiciaire. Elle réunit dans chaque domaine une source importante de connaissances scientifiques et techniques, et présente notamment les problématiques de l'expertise et une veille juridique sur le métier d'expert et sur l'expertise.

- > L'ANEA siège à son Conseil d'administration.

Témoignage



Bénédicte Barbry – Mobivia

Directrice Relations Extérieures, Affaires publiques, Développement durable

Le slogan « Faciliter et réinventer la mobilité pour tous » traduit la pleine implication du groupe Mobivia sur ce grand sujet de la Mobilité, de son avenir et des grands défis qui y sont associés comme la transition énergétique, les mutations technologiques (véhicules connectés, autonomes), la révolution des usages ou encore les enjeux de sécurité routière.

C'est donc tout naturellement que nous avons été amenés à collaborer avec l'ANEA et plus particulièrement avec sa filiale AM&P, initiatrice du MAP, l'observatoire des experts de la mobilité. Nous avons ainsi eu l'occasion de nous associer assez régulièrement aux événements organisés par le MAP, qu'il s'agisse des Ateliers en présentiel ou des webinaires en visioconférence, soit en soutenant, soit en intervenant, soit en y assistant tout simplement. Nous partageons pleinement le positionnement prospectif porté par AM&P et son observatoire et nous apprécions particulièrement la valeur ajoutée apportée :

- > la diversité et la pertinence des sujets d'actualité qui sont abordés et qui sont toujours liés à des préoccupations communes,
- > l'indépendance du MAP, fidèle à celle de la profession de l'expertise automobile, qui permet d'adopter une vision à 360 degrés et d'assurer un traitement transversal du sujet, sans parti pris,

- > la qualité de l'organisation des événements et de la communication post-événement, notamment les actes et les captations vidéo qui permettent de revivre les temps souhaités,
- > la grande qualité des intervenants et l'apport d'expertise permettant d'aborder les sujets en profondeur et de manière panoramique, la justesse du propos et la pédagogie grand public déployée.

Pour toutes ces raisons, nous sommes très heureux de pouvoir échanger de façon objective et active, de travailler mutuellement sur des sujets concrets comme la rédaction des préconisations liées à l'accès aux données du véhicule connecté, avec les professionnels de l'expertise automobile qui, en tant que tiers de confiance, s'interrogent, tout comme notre groupe, sur l'avenir de la mobilité afin d'accompagner au mieux les citoyens en leur apportant des solutions toujours plus adaptées à leurs besoins : mieux se déplacer, de manière plus propre, plus sûre mais aussi plus économique.

Autant de défis au cœur de la Raison d'être de Mobivia, « Opening sustainable Mobility to All ».



Institut de Formation Associée à l'Automobile

VOTRE FORMATION MÉRITE NOTRE EXPERTISE

UNE OFFRE DE FORMATION COMPLÈTE POUR

Développer vos compétences
Optimiser votre efficacité

Vous adapter aux évolutions professionnelles et réglementaires destinée aux métiers de l'automobile et plus particulièrement aux professionnels des entreprises d'expertise automobile



 anea.fr/ifor2a

 ifor2a@anea.fr

 01 45 40 81 92



Institut de Formation Associée à l'Automobile

FORMATION CONTINUE

Plus de 100 stages proposés
10 thématiques :

Accidentologie, Bureautique, Cœur de métier, Développement professionnel, Décideurs, Juridique, Management, Techniques spécifiques, Spécialités, VE

Intra ou interentreprises ; en présentiel, e-learning ou mixte

FORMATION INITIALE DIPLOMANTE

Expert en formation *

Un cursus spécifique de 2 ans, pour les « experts en formation » salariés dans un cabinet d'expertise rattachés à nos centres de formation

Des animateurs expérimentés : professeurs techniques de lycées professionnels, juristes, formateurs en efficacité professionnelle et personnelles, experts en automobile

* défini par l'arrêté du 31 juillet 2012



SÉMINAIRES

Organisés tout au long de l'année sur des thématiques variées : Matériel Agricole Travaux Publics, veille technologique, adaptation du métier et évolutions managériales pour allier la formation au terrain





Alliance Nationale des Experts en Automobile

41-43, rue des Plantes, 75014 Paris

aneaa@aneaa.fr

www.aneaa.fr